

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME REUNION DE 2017

Séance du 18 octobre 2017

CD20171018_22

id. 3547

L'an deux mille dix sept, le dix huit octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET DES
VOLETS DE L'EHPAD "MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE"
À MONTAUBAN (SDB00467)**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Établissements pour Personnes Âgées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- **Travaux subventionnables** : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- **Taux de subvention** : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- **Subvention maximum** limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Directeur de l'EHPAD « Maison de Retraite Protestante » de Montauban sollicite une aide départementale de 28 840,00 € en vue de réaliser des travaux de remplacement des fenêtres et volets de l' EHPAD afin d'assurer un meilleur confort thermique et faciliter l'ouverture des volets par les résidents.

La première phase de travaux, correspondant au remplacement de 94 fenêtres et volets s'élève à : **144 200,00 € TTC.**

Une dernière phase de travaux pour les 30 fenêtres restantes, est programmée en 2018.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- autofinancement	115 360,00 €
- subvention départementale.....	<u>28 840,00 €</u>
TOTAL TTC.....	144 200,00 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'attribution à l'EHPAD « Maison de retraite protestante » de Montauban, une subvention de 28 840,00 € pour la réalisation des travaux de remplacement de fenêtres et volets ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 20422, sous fonction 53 du budget départemental ;
- Approuve, selon les termes figurant en annexe, la convention à conclure avec la « Maison de retraite protestante » ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la dite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC